



Abattement succession

Par Christel

Bonjour

Voici ma question suite à une succession de 403000 après abattement de 100000 et noté 303000 dont 58000 de taxe pour un total de 245000 a versé il y a un abattement direct cela veut dire que cette somme est inclus dans le Total de l'héritage versé mais non taxer est-ce cela Du coup cela ferait un versement de 345000?

Merci par avance de vos réponses.

Bien Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La soustraction est correcte, mais vous oubliez les honoraires du notaire et éventuellement certains frais.

Demandez un décompte détaillé au notaire.